

# LECTRA : Déclaration mensuelle du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social (au 31 octobre 2020)

Cette déclaration est établie en application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

## **Date d'arrêté des informations :**

31 octobre 2020

## **Nombre total d'actions composant le capital social :**

32 347 211

## **Total brut <sup>(1)</sup> des droits de vote :**

32 581 301

## **Total net <sup>(2)</sup> des droits de vote :**

32 555 736

*<sup>(1)</sup> Conformément au deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote*

*<sup>(2)</sup> Le total net est égal au total brut diminué des actions privées de droit de vote (actions détenues en propre)*

En dehors des seuils prévus par la loi, il n'y a pas d'obligation statutaire particulière en matière de franchissements de seuils

Lectra • 16 – 18, rue Chalgrin • 75016 Paris • France

Société anonyme au capital de € 32 099 100 • 300 702 305 RCS Paris

[www.lectra.com](http://www.lectra.com)

## **Pièce jointe**

- [Déclaration des droits de vote Octobre 2020](#)